



L'an mil sept cent vingt et

Le vingt cinquième jour du mois de  
novembre auans midy pardevant nous notaire

Royal Souverain et Remoin si après  
només leur presens george Girard menagee

de celieu de chaux arnouer Lequel de longre

Reconnoit avoir reçu tant par si de vant

que presentement en billets de banque que en

Deniers de michel Gaubers menagee d'oulien

de matle bougasse Juy presens stipulans

la somme de mille livres qui leur en donnee

par led. michel Gaubers a guilhaume

Et avec son parson contract de mariage  
avec Anne Girard fille d'admiral George receu  
par nous no. 1. le dixvingt trois avril de la  
presente annee Comptant et Satis faire laquelle  
renonce a la renon de la chose non eue  
receue pro me l'en faire tenir quitte  
envers fondir beaux fils, en pour l'observation  
de la presente oblige tous ces biens et droits  
presents et avenir quel a l'ominis a toutes Cours  
la faire renonce et requies acte fait et public  
aud. Chateaubernour en deans le main on de nous  
no. 1. presents pierre Ricard m. p. terre  
et sieur Louis Aubert de la ville de Sisteron  
Temoins requis et signis les parties, enquis es  
ous det. ne le s'cauoir contredire a Chateaubernour  
le Surd. Pour soluer une livre de seze sols

Collationne

St. Pierre ~~St. Pierre~~